## Billet1

Ce jeudi 18 octobre, alors qu'il revient de la boulangerie à six heures le matin, Alher est bouleversé. Il a vu les bulldozers et les policiers arriver au début du quartier de Toudou et commencer leur travail de destruction de tout un lot d'habitations. Il a aperçu une femme sortir précipitamment de sa moustiquaire, retenant son pagne d'une main et portant son bébé sur un bras. Il ne supportait pas d'en voir plus, il est parti.

Retournons en arrière pour essayer de comprendre, s'îl est possible de comprendre, comment on en est arrivé là. Après les inondations de 2009, la commune d'Agadez décide de lotir le quartier de Toudou. Des parcelles sont délimitées, que les habitants peuvent acquérir pour un montant très correct, bouts de terre sur lesquels ils sont installés depuis longtemps déjà pour beaucoup d'entre eux. Vu la modestie des revenus des gens, il leur est donné la possibilité de payer par tranches, même petites, les 150'000 FCFA (quelque 230 €), qui, une fois acquittés en totalité, donnent droit à un titre de propriété. Un comité de quartier est désigné par les habitants afin d'organiser ce lotissement et faire le lien avec la commune. La coutume veut qu'une part d'un territoire nouveau soit accordée au sultan d'Agadez. Le comité de quartier commet alors une bavure en donnant au sultan des parcelles également attribuées à des habitants. Ce litige ne trouvant pas de solution, les habitants des parcelles concernées portent l'affaire en justice. Certains ont payé partiellement leur terrain, d'autres complètement. Tous ont des justificatifs de leurs versements, établis par la mairie. On entend dire que la cour d'appel de Zinder a déclaré que les habitants devaient rester sur ces terrains.

Après la colonisation, les états indépendants n'ont pas redonné aux chefs traditionnels les pouvoirs que les colons leur avaient confisqués. Aujourd'hui, ces chefs traditionnels servent essentiellement à la protection des intérêts des gens et sont particulièrement concernés par les biens fonciers. Or, faisant fi du litige et de son rôle de protecteur des populations, le sultan a vendu les terrains contestés à un riche douanier, dont on sait qu'il possède déjà beaucoup de terres à Agadez. Aussi invraisemblable que cela puisse paraître, le juge du tribunal d'Agadez a ordonné le déguerpissement des quatorze familles concernées. Certains sont là depuis le début des années septante. Douze chefs de famille ayant refusé d'obtempérer ont été emprisonnés, dont deux femmes de septante ans. C'est donc par la force qu'on a fait partir les gens, en détruisant leurs maisons, ce 18 octobre. Depuis lors, ce ne sont que des ruines qu'on peut voir depuis la route. C'est sinistre.

La solidarité a été grande autour de ces familles, par les gens du quartier, par des gens de la ville, par un groupe de Niamey même. Point d'appui a offert cent kilos de riz et dix litres d'huile pour les enfants de ces familles totalement démunies. Les chefs de famille ont finalement été libérés, après un mois, sans avoir cependant signé le document qu'on leur soumettait régulièrement et par lequel ils auraient accepté de quitter ces terrains. Le juge a regretté avoir ordonné ce déguerpissement et les a fait venir à son bureau pour s'excuser, mais le tort était trop grand, ils n'ont pas été sensibles à son message. La bienséance m'empêche de rapporter leurs propos. Un homme de bonne volonté a offert aux familles d'habiter sur le terrain qu'il possède à Toudou.

Mais si ces gens, déjà pauvres, ont beaucoup perdu, ils gardent la face haute. On ne peut, hélas, en dire autant des autorités, qu'elles soient coutumières ou républicaines. Ce type d'abus fait penser aux exactions d'un régime totalitaire plutôt qu'aux traitements dus aux justiciables d'une démocratie. « Tous des escrocs, je vous le dis² ».

Agadez, le 13 novembre 2018 Sylvine Vuilleumier

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les opinions émises dans ce billet n'engagent que leur auteure et en aucun cas l'association Point d'appui.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cette dernière phrase est un clin d'œil à notre ami, l'homme engagé, François Fraisse, dont on ne peut que recommander la lecture de son livre, récemment paru, pour sa tonifiante indignation. Le produit des ventes du livre est destiné à Point d'appui. « Regard et mémoire militante 1940-2018 » peut être commandé auprès d'EAN, qui fera suivre.